

SECTEUR 2. ESPACE PUBLIC - ROHELOU



Afin de conforter le cadre de vie de la commune, un espace de sports et loisirs est aménagé à proximité des équipements publics existants.

Dans le cadre de cet aménagement, la sécurisation de la voie Rohelou et du carrefour avec la rue de la Mairie est prévue à moyen terme. Un cheminement piéton doit être conçu pour sécuriser l'accès piéton à l'espace de jeux. Les aménagements de voirie doivent tenir compte des cheminements piétons en direction du centre-bourg et des connexions avec les itinéraires de randonnée.

Superficie :	0,42 hectare		
Répartition :			
0%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
100%	Espace public	0%	Naturel